



**Procès-Verbal**  
**De la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives**  
du mercredi 15 décembre 2021

---

**Président:** M. ORTUNO.

**Présents :** MM. BAUDUIN, HORMI, BEDUER

**Excusés :** MM. REHOUDJA, HIMMI

**Secrétaire de Séance :** Mme. SAUVAGE

---

Pris note du courrier de la Ville de Rosny-sous-Bois demandant une dérogation.

### **ECLAIRAGE REGIONALE**

#### **ROMAINVILLE- Stade Edmond KITSINGER. NNI930630102**

Mesure relevée par M. BEDUER Jean-Pierre et M. Abdelkader REHOUDJA, membres de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives, le mardi 07 décembre 2021.

Total des points : 5351

Eclairage moyen : 214

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Mini/Maxi : 0.50

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives donne un avis favorable pour une confirmation de classement au niveau E5, sous réserve de la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives pour une durée de 2 ans à compter de ce jour.

Dossier transmis à la Commission régionale des Terrains et des Installations Sportives de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football.

#### **Le Bourget – Stade Municipal. NNI 930130101**

Mesure relevée par M. HORMI Abdelhafid et M. HIMMI Abdelhamid, membres de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives, le jeudi 09 décembre 2021.

Total des points : 5781

Eclairage moyen : 231

Facteur d'uniformité : 0.63

Rapport Mini/Maxi : 0.43

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives donne un avis favorable pour une confirmation de classement au niveau E6, sous réserve de la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives pour une durée de 2 ans à compter de ce jour.

Dossier transmis à la Commission régionale des Terrains et des Installations Sportives de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football.

M. HORMI Abdelhafid et M. HIMMI Abdelhamid, membres de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives, passeront le lundi 06 décembre 2021 à 17h00 contrôler l'éclairage sur l'installation susmentionnée.

Merci de matérialiser les 25 points, les imprimés seront fournis sur place.

Présence indispensable du Service des Sports.

Le club est invité à ce rendez-vous.

**Les Pavillons-sous-Bois – Stade Léo Lagrange. NNI 930570102**

Mesure relevée par M. REHOUDJ Abdelkader et M. ORTUNO Jean-Claude, membres de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives, le jeudi 09 décembre 2021.

Total des points : 2457

Eclairage moyen : 0.98

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Mini/Maxi : 0.50

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives donne un avis favorable pour une confirmation de classement au niveau E7, sous réserve de la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives pour une durée de 2 ans à compter de ce jour.

Dossier transmis à la Commission régionale des Terrains et des Installations Sportives de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football.

**Prochaine Réunion : le mercredi 19 janvier 2022 à 14h30.**